
**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement
tenue le mardi 14 avril 2020 à 19 h
815, rue Bel-Air, salle 02-101
Séance tenue exceptionnellement à huis-clos, conformément à l'arrêté 2020-004
de la ministre de la Santé et des Services sociaux en date du 15 mars 2020**

MEMBRES DU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT PRÉSENTS :

M. Benoit Dorais, maire d'arrondissement
M. Alain Vaillancourt, conseiller d'arrondissement (par visioconférence)
M. Craig Sauvé, conseiller de ville (par visioconférence)
Mme Anne-Marie Sigouin, conseillère de ville (par visioconférence)
Mme Sophie Thiébaud, conseillère d'arrondissement (par visioconférence)

MEMBRES DE L'ADMINISTRATION MUNICIPALE PRÉSENTS :

M. Benoit Dagenais, directeur d'arrondissement
Mme Daphné Claude, secrétaire d'arrondissement
M. Éric Boutet, directeur - Aménagement urbain et patrimoine (par visioconférence)
Mme Stéphane Cardinal, directrice - Culture, sports, loisirs et développement social (par visioconférence)
Mme Tonia Di Guglielmo, directrice - Services administratifs (par visioconférence)
M. Claude Dubois, directeur - Travaux publics (par visioconférence)

10.01 - Ouverture de la séance

Le président déclare la séance ouverte à 19 h 03.

CA20 22 0086

Adoption de l'ordre du jour de la séance du conseil d'arrondissement

Il est proposé par Craig Sauvé

appuyé par Sophie Thiébaud

ET RÉSOLU :

D'adopter l'ordre du jour tel que soumis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10.02

CA20 22 0087

**Approbation des procès-verbaux des séances du conseil d'arrondissement tenues le 9 mars 2020,
à 19 h et le 19 mars 2020, à 10 h**

Il est proposé par Anne-Marie Sigouin

appuyé par Alain Vaillancourt

ET RÉSOLU :

D'adopter les procès-verbaux des séances du conseil d'arrondissement tenues le 9 mars 2020, à 19 h et
le 19 mars 2020, à 10 h.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10.03

10.04 - Période de commentaires des élus**Le maire Dorais aborde les sujets suivants :**

1. Remerciements aux très nombreuses personnes qui, dans les conditions exceptionnelles, continuent de faire un travail nécessaire avec un dévouement important : employé.e.s de l'arrondissement, employé.e.s des organismes communautaires, tables de concertation qui continuent leurs actions sur le terrain - collaboration entre les quartiers - remerciements aux commerçant.e.s essentiel.le.s qui continuent d'opérer avec des employé.e.s dévoué.e.s dans des conditions exceptionnelles – remerciements aux partenaires des SDC qui sont à pied d'œuvre pour faire fonctionner les commerces essentiels. Merci également aux citoyen.ne.s qui écoutent le conseil d'arrondissement
2. Décisions prises par la Ville de Montréal : en coordination avec les autorités gouvernementales.
3. Vie continue en arrondissement : services essentiels maintenus – Bureau accès Montréal disponible par téléphone.
4. Motion sur la semaine de l'action bénévole. : vise à témoigner de la reconnaissance à la centaine de bénévoles de l'arrondissement -événement reporté ultérieurement – remerciements à l'ensemble des bénévoles et aux élus pour leur travail et leur implication dans différents organismes.

Le conseiller Vaillancourt aborde les sujets suivants :

1. Nettoyage des rues : ne constitue pas un service essentiel –nettoyage progressif dès le 13 avril : artères commerciales, rues sans stationnement;
2. Encourage les personnes à respecter les consignes de la santé publique;
3. Commerce local : besoin d'être encouragé – remerciements aux 2 SDC de l'arrondissement;
4. Organismes sportifs à l'arrêt : arrondissement en constante communication avec tous les partenaires;
5. Remerciements à tous les employés de la Ville qui travaillent très fort et au maire de l'arrondissement.

3 La conseillère Sigouin aborde les sujets suivants :

1. Fermeture des organismes culturels mais programmation en ligne active;
2. Séances du CCU maintenues – 5 dossiers de PIIA en approbation;
3. Dossier en 20.05 – sécurité alimentaire : 75 000 \$ remis à la Maison d'entraide St-Paul-Émard pour une épicerie solidaire
4. Remerciements aux Services bénévoles aux aînés de Saint-Paul-Émard : écoute et conseil aux aînés du secteur

Le conseiller Sauv  aborde les sujets suivants :

1. COVID-19 : actions réalisées par la Ville en la concertation avec la Direction de la santé publique - action proactive –plusieurs mesures seront mises de l'avant;
2. Livraisons à vélo : plusieurs Sociétés de développement commercial travaillent avec des groupes de vélos pour offrir ce service – la SDC du Canal, la SDC Plaza Monk et l'Association des commerçants de Pointe-Saint-Charles essaient de mettre ce service en place;
3. Dossier en 20.03 – Prévention Sud-Ouest : programme innovateur - travail avec les jeunes afin d'empêcher la violence;
4. Dossier en 40.05 – traverse piétonne face au Château Saint-Ambroise – feux pour les piétons à venir – aménagement demandé depuis longtemps – lieu plus sécuritaire;
5. Remerciements aux équipes de cols bleus et aux gestionnaires pour leur implication.

La conseillère Thiébaud aborde les sujets suivants :

1. Dossier en 20.02 – Ville-MTESS : somme annuelle – argent provient du gouvernement provincial
2. Dossier en 20.04 - politique de l'enfant : répartition de la portion financière attribuée à l'arrondissement – projets choisis au sein des tables de quartier – beaucoup d'organismes travaillent sur des services de livraison – invitation à consulter les sites internet des organismes;
3. Conseil d'arrondissement du 3 avril : fonds financier attribué à Centraide et aux organismes de quartier;

4. Dossier en 20.05 - sécurité alimentaire : 5 organismes vont bénéficier d'un soutien financier – fait suite à une réflexion au sein des différents milieux – en lien avec des projets qui existaient déjà – permettre une augmentation de services;
5. Dossier en 40.01 : en lien avec la construction d'une école dans Griffintown et la construction d'un pavillon dans le parc du Bassin-à-Bois pour la future patinoire;
6. Remerciements à Éric Boutet pour son travail.

Le maire Dorais aborde les sujets suivants :

1. Remerciements à Éric Boutet qui quitte l'arrondissement – plusieurs choses réalisées sous sa direction.

10.05 - Période de questions et commentaires reçus du public

Questions de monsieur Joey Suri :

Je suis nouveau résident à Griffintown.

Est-ce qu'il y a un échancier pour le réaménagement des rues à Griffintown?

Le directeur Boutet répond.

Suivi par la Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine : envoyer le calendrier des travaux au citoyen

Est-ce que l'arrondissement distribue gratuitement des petits bacs à recyclage qu'on peut garder dans nos condos? J'ai cherché sur le site web de l'arrondissement, mais je n'ai rien trouvé.

Le maire Dorais répond.

Suivi par la Direction des travaux publics : communiquer avec le citoyen pour l'informer de la démarche.

Question de monsieur Jean-Yves Bilodeau :

Bonsoir M le maire, mesdames les conseillères et messieurs les conseillers.

Jean-Yves Bilodeau Entraîneur du Club d'athlétisme Les Aigles de l'école Honoré Mercier. Comme vous le savez, le club d'athlétisme de l'école Honoré Mercier a du faire des compromis avec Pente à Neige à l'automne dernier et ces derniers n'ont pas respecté l'entente. On avait la partie extérieure de la piste d'athlétisme et on ne devait rien avoir comme obstacle, or ils ont installé l'électricité dans un tuyau qui traversait la piste.

Plusieurs citoyens, moi inclus, n'avons pas apprécié le service gratuit offert au citoyen. Que ce soit la grande glissade libre gratuite dangereuse qui a été réaménagée à plusieurs reprises pour finalement partir au 3/4 de la pente avec plus aucun accès au haut de la pente et pour finir fermé à cause d'un dégagement à faire pour le parc à chien alors que Pente à Neige fonctionnait toujours. Que ce soit la petite butte bloquée avec un canon à neige pendant une semaine et qui a eu trop de neige au bas de sa pente pour à peine glisser. Que ce soit le ski de fond qui a commencé beaucoup trop tard. Que ce soit la fausse publicité autour des activités gratuites que Pente à Neige prenait crédit mais que dès que ça clochait, ils nous réfèrent à 311 et à l'arrondissement. Plusieurs citoyens perçoivent Pente à Neige comme une privatisation du parc Ignace-Bourget et ne veulent plus de l'organisme. On veut revoir notre parc comme avant sans le remonte-pente et les tapis magiques. On ne veut pas une station de ski fermée comme parc. Regardez en pièces jointes les dommages causés au parc Ignace Bourget. (3 photos sont jointes avec le courriel)

La cohabitation entre les différents organismes doit être considérée. Que ce soit le club d'athlétisme Les Aigles de l'école Honoré Mercier, l'association du disc golf de Montréal, l'ASSOM, les utilisateurs du terrain de baseball, les utilisateurs du parc à chien, etc. Il faut une consultation publique avant de renouveler le contrat de pente à neige.

Est-ce qu'il y aura une consultation publique avant de renouveler le contrat de Pente à Neige? Est-ce que le remonte-pente et les tapis magiques seront enlevés pour cet été?

Merci.

Le conseiller Vaillancourt répond.

Question répondue sur place.

Questions de monsieur Frédérick T. Bastarache-Ouelette : patrimoine industriel

Abandon à la Crane Foundry (2236, rue Pitt) : je voudrais avoir des informations relatives à l'abandon des activités commerciales ou industrielles dans l'ancienne Crane Foundry. En effet, les lieux semblent désertés d'occupant et l'immeuble semble subir des dommages dû à cet état d'abandon, qu'arrivera-t-il à cet immeuble ? Avons-nous des informations relatives aux perspectives d'occupation future ?

Le directeur Boutet et la conseillère Sigouin répondent.

Suivi par la Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine : voir si une demande de projet est à l'étude.

Une demande d'autorisation de visite des anciennes Montreal Dry Docks à l'intersection des rues Oak et Mill. Autrefois utilisés par des fins municipales, y-a-t-il une possibilité de demander à la Ville de Montréal de pouvoir visiter cet immeuble afin de procéder à de la photographie et à de la documentation historique ? Au moment où le déconfinement sera effectif bien sûr.

En vous remerciant pour l'attention accordée à cette correspondance de questions.

Recevez mes salutations les meilleures,

Le maire Dorais répond.

Question répondue sur place.

10.06 - Dépôt du rapport de suivi des requêtes de citoyens

Le maire rappelle que le rapport est versé sur le site internet de l'arrondissement.

10.07 - Dossiers concernant l'arrondissement inscrits au conseil municipal et au conseil d'agglomération

Le maire mentionne les dossiers concernant l'arrondissement qui sont inscrits pour adoption par le conseil municipal ou le conseil d'agglomération au mois de mars.

10.08 - Calendrier des commissions du conseil municipal et du conseil d'agglomération - CA

Aucun calendrier pour le mois d'avril 2020.

CA20 22 0088

Proclamation de la Semaine de l'action bénévole du 19 au 25 avril 2020

Considérant que la Semaine de l'action bénévole est un moyen privilégié de promouvoir l'action bénévole auprès de la population et de saluer l'oeuvre de milliers de personnes engagées auprès de leur collectivité;

Considérant que l'arrondissement du Sud-Ouest veut souligner l'apport essentiel de tous les bénévoles de l'arrondissement qui, par leur implication, contribuent à l'amélioration de la qualité de vie de la collectivité;

Considérant que la traditionnelle soirée hommage aux bénévoles du Sud-Ouest reconnaît la contribution de centaines de personnes qui donnent généreusement de leur temps aux organismes partenaires pour soutenir les sports, les loisirs, la culture, le développement social, le développement urbain et l'amélioration de l'environnement;

Considérant que cette année, dans le contexte de la pandémie de COVID-19, encore plus de citoyens font preuve d'altruisme en donnant généreusement de leur temps à des organismes communautaires offrant des services de première ligne à la population;

Considérant que cette année, dans le contexte de la pandémie de COVID-19, de nombreux employés de la Ville de Montréal font aussi preuve de solidarité en prêtant main-forte aux organismes communautaires venant en aide aux personnes vulnérables de notre communauté.

Le maire proclame que la semaine du **19 au 25 avril 2020** soit la Semaine de l'action bénévole sous le thème *Il est temps d'applaudir les bénévoles de ce pays*, afin de leur rendre hommage et de les remercier pour leur importante contribution au bien-être de leur communauté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10.09

CA20 22 0089

Modification de l'entente conclue entre la Ville de Montréal et Dare-Dare Centre de diffusion d'art multidisciplinaire de Montréal inc. afin de prolonger l'acte de prêt d'une durée de 6 mois, pour la partie du terrain situé entre l'avenue Greene, la rue Doré et l'avenue Atwater, dans l'arrondissement du Sud-Ouest, et ce, sans frais (dossier 1205986005)

Il est proposé par Sophie Thiébaud

appuyé par Anne-Marie Sigouin

ET RÉSOLU :

D'autoriser la signature de l'addenda modifiant l'entente adoptée par la résolution CA18 220007 et conclue entre la Ville de Montréal et Dare-Dare Centre de diffusion d'art multidisciplinaire de Montréal inc., afin de prolonger l'acte de prêt d'une partie du terrain situé entre l'avenue Greene, la rue Doré et l'avenue Atwater, dans l'arrondissement du Sud-Ouest, et ce, sans frais, pour une durée de 6 mois.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.01 1205986005

Il est proposé par le conseiller Sauvé, appuyé par le conseiller Vaillancourt, de réunir pour fins d'études les articles 20.02 à 20.06 de l'ordre du jour.

CA20 22 0090

Octroi d'un soutien financier totalisant la somme de 327 942 \$ à 27 organismes dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales - Alliances pour la solidarité (Ville-MTESS 2018-2023) et approbation des conventions à cet effet (dossier 1195111010)

Il est proposé par Craig Sauvé

appuyé par Alain Vaillancourt

ET RÉSOLU :

D'octroyer un soutien financier totalisant la somme de 327 942 \$ aux organismes ci-après désignés, pour la période et le montant indiqué en regard de chacun d'eux, dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales - Alliances pour la solidarité (Ville-MTESS 2018-2023);

Organismes	Projets	Périodes	Financements
Amitié Soleil inc.	Accompagnement scolaire parents/enfants	1 ^{er} avril 2020 - 31 mars 2021	6 858 \$
Atelier 850	Programme parascolaire enrichi	1 ^{er} avril 2020 - 31 mars 2021	20 000 \$
Comité d'éducation aux adultes de la Petite-Bourgogne et de St-Henri (CÉDA)	Club Énergie	30 avril 2020 - 30 mars 2021	28 497 \$
Les YMCA du Québec, Pointe-Saint-Charles	Agriculture urbaine dans la Petite-Bourgogne	11 mai 2020 - 30 octobre 2020	4 831\$
Centre d'aide à la réussite et au développement (CARD)	JeunActions	1 ^{er} avril 2020 – 31 mars 2021	19 000 \$
Maison d'Entraide St-Paul et Émard	Développement des connaissances et des compétences alimentaires de la population de VECSP	1 ^{er} avril 2020 - 31 mars 2021	22 094 \$

Maison Répit Oasis	Service répit continu en période estival	20 juillet 2020 – 2 août 2020	18 906 \$
Pro-Vert Sud-Ouest	L'Agriculture à votre portée	6 avril 2020 - 12 décembre 2020	15 000 \$
Station Familles	De fil en aiguille vers de saines habitudes de vie	1 ^{er} avril au 2020 - 31 mars 2021	9 000 \$
Action Santé de Pointe-St-Charles	Repas collectif et soutien social	1 ^{er} avril 2020 - 31 mars 2021	7 000 \$
Carrefour d'éducation populaire de Pointe-Saint-Charles	Arobase-Lab (@Lab)	15 septembre 2020 - 31 mars 2021	6 886 \$
Club populaire des consommateurs de la Pointe-Saint-Charles	Améliorer l'accessibilité aux produits frais à Pointe-St-Charles	1 ^{er} avril 2020 - 31 mars 2021	10 000 \$
Comité des droits sociaux du Sud-Ouest de Montréal	Les Rendez-vous avec vos droits	1 ^{er} avril 2020 - 31 mars 2021	7 000 \$
Familles en Action	Les pères prennent leur place	1 ^{er} avril 2020 - 31 mars 2021	4 800 \$
Madame Prend Congé, Centre de femmes de Pointe St-Charles	Les friperies de Madame Prend congé	1 ^{er} avril 2020 - 31 mars 2021	9 500 \$
La Maison des jeunes de Pointe Saint-Charles inc.	Improvisons un peu	1 ^{er} avril 2020 - 31 mars 2021	2 000 \$
Maison Saint-Columba	Groupe d'action communautaire des hommes	1 ^{er} avril 2020 - 31 mars 2021	2 500 \$
Partageons l'espoir (Québec)	Ateliers de cuisine collective parent/enfant	1 ^{er} avril 2020 - 31 mars 2021	2 500 \$
PasserElle	Je m'active et prend ma place ... sans violence	1 ^{er} avril 2020 - 31 mars 2021	8 000 \$
Centre communautaire des femmes actives	Le système D* des aînées (* le système débrouille)	1 ^{er} avril 2020 - 31 mars 2021	12 831 \$
Centre récréatif culturel et sportif St-Zotique (CRCS)	Programme de loisirs, implication, formation au CRCS St-Zotique	7 septembre 2020 - 31 mars 2021	4 071 \$
Famijeunes	Les parents engagés	1 ^{er} avril 2020 - 31 mars 2021	8 362 \$
Maison Benoit-Labre	Alimentation, pauvreté et exclusion	1 ^{er} avril 2020 - 28 février 2021	10 902 \$
Maison des jeunes La Galerie	Coop 3643, coopérative annuelle	1 ^{er} avril 2020 - 31 mars 2021	14 385 \$
Pro-Vert Sud-Ouest	Saint-Henri, un quartier nourricier	6 avril 2020 -26 mars 2021	9 635 \$
Loisirs Monseigneur Pigeon	Pacte au parc	6 avril 2020 -28 août 2020	20 600 \$
Loisirs Monseigneur Pigeon	Spécialistes en inclusion	1 ^{er} juin 2020 -28 août 2020	26 384 \$
Prévention Sud-Ouest	BUMP Médiation - Projet de médiation urbaine dans la Bourgogne	1 ^{er} avril 2020 - 31mars 2021	10 000 \$
Ropasom	Rendez-vous des aînés 2020	1 ^{er} janvier 2020 -30 mai 2020	6 400 \$

D'approuver les 29 conventions entre la Ville de Montréal et ces organismes, établissant les modalités et conditions de versement de ces soutiens financiers;

Et d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.02 1195111010

CA20 22 0091

Octroi d'un soutien financier de 110 000 \$ pour l'année 2020, à Prévention Sud-Ouest (PSO) dans le cadre du programme de Prévention de la violence commise ou subie chez les jeunes 2020, pour le projet BUMP et approbation de la convention à cet effet (dossier 1207481001)

Il est proposé par Craig Sauvé

appuyé par Alain Vaillancourt

ET RÉSOLU :

D'octroyer un soutien financier de 110 000 \$ à Prévention Sud-Ouest afin de réaliser le projet Prévention de la Violence Commise et subie chez les jeunes 2020, pour la période du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2020 dans le cadre du Programme de prévention de la violence commise et subie chez les jeunes 2020;

D'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;

Et d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centrale.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.03 1207481001

CA20 22 0092

Octroi d'un soutien financier totalisant la somme de 74 666 \$ à 7 organismes dans le cadre de la Politique de l'enfant 2020 et approbation des conventions à cet effet (dossier 1205111001)

Il est proposé par Craig Sauvé

appuyé par Alain Vaillancourt

ET RÉSOLU :

D'octroyer un soutien financier totalisant la somme de 74 666 \$ pour l'année 2020 aux organismes ci-après désignés, pour la période et le montant indiqué en regard de chacun d'eux, dans le cadre de la Politique de l'enfant;

Organismes	Mission de l'organisme	Périodes	Financements
Coalition de la Petite-Bourgogne/Quartier en santé	Table de concertation de quartier. La mission de la Coalition de la Petite-Bourgogne est de faciliter et de promouvoir le travail concerté entre les différents acteurs qui interviennent dans le quartier dans le but de maximiser leurs efforts. En ce sens, elle coordonne la définition des enjeux prioritaires dans le quartier, met sur pied des comités ouverts aux citoyens, notamment sur des problématiques telles: l'habitation, l'aménagement urbain, l'environnement, la sécurité urbaine, la sécurité alimentaire, la jeunesse. Pour accomplir sa mission, la Coalition s'appuie sur trois comités permanents (Aménagement et milieu de vie; Jeunesse et Santé et Alimentation) et un nombre variable de comités ad hoc tels le comité Journal, le comité du Gala (persévérance scolaire) comité occupation des parcs, etc.	18 avril au 31 décembre 2020	25 000 \$
Action Gardien, Corporation de développement communautaire de Pointe Saint-Charles	La Corporation de développement communautaire (CDC) Action-Gardien est le regroupement des organismes communautaires du quartier Pointe-Saint-Charles. Depuis 1981, Action-Gardien est un espace que se sont donné les groupes pour s'informer, partager leur expérience, agir conjointement et solidairement sur les dossiers cruciaux qui influencent les conditions de vie de la population de Pointe-Saint-Charles. Action-Gardien a pour mission l'action concertée et la mobilisation des organismes, des citoyens et des acteurs locaux autour d'enjeux sociaux, politiques, économiques et urbains.	18 avril au 31 décembre 2020	20 000 \$

	Par la mobilisation citoyenne, Action-Gardien vise à renforcer la prise en main par la population de l'amélioration de ses conditions de vie.		
Centre d'Aide à la Réussite et au Développement (CARD)	La Mission du CARD est d'aider à la réussite et au développement des jeunes dans une perspective interculturelle tout en créant une dynamique avec leurs parents dans le processus d'aide et de soutien. À travers cette mission, le CARD œuvre pour : • Outiller et aider la personne à se prendre en charge afin d'affronter ses difficultés et les changements de son milieu; • Favoriser l'intégration, la réussite et le développement aux niveaux scolaire, professionnel et social de la personne et de son environnement; • Lutter contre toute forme de détresse, d'exclusion et de pauvreté visant à freiner la croissance ainsi que l'épanouissement de la personne et de sa collectivité.	18 avril au 31 décembre 2020	7 000 \$
Station familles	Notre mission est de soutenir les familles (période prénatale à préscolaire), en offrant des services et des activités visant à améliorer leur qualité de vie	18 avril au 31 décembre 2020	3 485 \$
Centre récréatif, culturel et sport St-Zotique (CRCS)	Situé dans une ancienne école, au coin du square Sir-Georges-Étienne-Cartier et de la rue St-Ambroise, le Centre récréatif, culturel et sportif Saint-Zotique Inc.(CRCS St-Zotique) offre ses services à la population de Saint-Henri et des environs depuis 1982. Le CRCS St-Zotique a pour mission de développer et d'opérer un centre communautaire et de loisirs s'adressant à une clientèle de tous les âges. Pour ce faire, le CRCS St-Zotique mise sur une riche programmation d'activités (récréatives, culturelles et sportives) qui se veulent accessibles, abordables et conviviales. Le CRCS St-Zotique vise aussi à favoriser l'épanouissement d'organismes sans but lucratif complémentaire à sa mission en offrant notamment des espaces gratuits ou locatifs pour la tenue de réunions ou d'événements.	18 avril au 31 décembre 2020	6 543 \$
Famijeunes	Aider les familles de St-Henri et de la Petite Bourgogne en leur fournissant un lieu d'entraide et de ressourcement entre parents, inséré au cœur du quartier, pour mieux gérer leur vie familiale et réussir une meilleure insertion socio-économique avec le soutien d'une équipe multidisciplinaire.	18 avril au 31 décembre 2020	7 638 \$
Loisirs St-Henri	Offrir une gamme d'activités de qualité et à moindre coût à la population du quartier Saint-Henri	18 avril au 31 décembre 2020	5 000 \$

D'approuver les 7 conventions entre la Ville de Montréal et ces organismes, établissant les modalités et conditions de versement de ces soutiens financiers;

Et d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par le Service de la diversité et de l'inclusion sociale de la Ville de Montréal.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.04 1205111001

CA20 22 0093

Autorisation d'une affectation de surplus totalisant la somme de 176 851 \$ à 5 organismes pour la réalisation de divers projets en sécurité alimentaire et approbation des conventions à cet effet (dossier 1205111002)

Il est proposé par Craig Sauvé

appuyé par Alain Vaillancourt

ET RÉSOLU :

D'autoriser une affectation de surplus totalisant la somme de 176 851 \$, pour l'année 2020-21, aux organismes ci-après désignés, pour la période et le montant indiqués en regard de chacun d'eux, dans le cadre de l'enveloppe de «Sécurité alimentaire» de l'arrondissement pour ce 2020;

Organismes	Projets	Soutien recommandé 2020
Petite-Bourgogne		
Coalition de la Petite-Bourgogne/Quartier en santé	Système alimentaire Local (SALSA)	52 551 \$
Pointe-Saint-Charles		
Centre des aînés de Pointe Saint-Charles	Service de Vélo-Transport	7 300 \$
Partageons l'espoir	Réseau d'approvisionnement alternatif	10 000 \$
Action Gardien, Corporation de développement communautaire de Pointe Saint-Charles	Fermette urbaine au Bâtiment 7	32 000 \$
Ville Émard / Côte Saint-Paul		
Concertation Ville Émard Côte Saint-Paul	Transformation et réduction du gaspillage alimentaire	75 000 \$

D'approuver les 5 conventions entre la Ville de Montréal et ces organismes, établissant les modalités et conditions de versement de ces soutiens financiers;

Et d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'Arrondissement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.05 1205111002

CA20 22 0094

Approbation de conventions et octroi de contributions financières au montant total de 35 000 \$, à divers organismes pour des projets culturels dans l'arrondissement, pour l'année 2020 (dossier 1205986004)

Il est proposé par Craig Sauvé

appuyé par Alain Vaillancourt

ET RÉSOLU :

D'approuver les conventions et l'affectation d'un montant de 35 000 \$ pour le financement des projets liés aux conventions pour l'année 2020.

Et d'imputer cette dépense conformément aux informations inscrites à l'intervention financière. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.06 1205986004

CA20 22 0095

Dépôt du rapport du directeur faisant état des décisions déléguées pour le mois de février 2020 (dossier 1207279006)

Il est proposé par Sophie Thiébaud

appuyé par Anne-Marie Sigouin

ET RÉSOLU :

De prendre acte du dépôt du rapport des décisions déléguées prises dans l'exercice des pouvoirs délégués par le conseil d'arrondissement, en vertu du Règlement intérieur du conseil d'arrondissement du Sud-Ouest sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés (RCA14 22009) pour la période du 1^{er} au 29 février 2020, de la liste des bons de commandes de moins de 25 000 \$, de la liste des factures non associées à un bon de commande et des virements budgétaires pour la période comptable de février 2020.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
30.01 1207279006

CA20 22 0096

Dépôt du bilan annuel 2019 de l'Arrondissement du Sud-Ouest sur l'utilisation des pesticides (dossier 1207192001)

Il est proposé par Sophie Thiébaud

appuyé par Craig Sauvé

ET RÉSOLU :

De déposer au conseil municipal le bilan 2019 sur l'utilisation des pesticides sur le territoire de l'arrondissement, tel que prévu au paragraphe 2 de l'article 32 du Règlement sur l'utilisation des pesticides (04-041).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
30.02 1207192001

CA20 22 0097

Ratification d'une dépense de 445,46 \$, relative aux déplacements de Benoit Dorais, pour les assises de l'union des municipalités du Québec et pour l'assemblée générale annuelle de la Fédération canadienne des municipalités en mai et juin 2019 (dossier 1207113001)

Il est proposé par Anne-Marie Sigouin

appuyé par Alain Vaillancourt

ET RÉSOLU :

De ratifier la dépense totale de 445,46 \$ relative au déplacement de Benoit Dorais, maire de l'arrondissement du Sud-Ouest, afin de participer aux assises de l'union des municipalités du Québec, le 9 mai 2019, et à assister à l'assemblée générale annuelle de la Fédération canadienne des municipalités en mai et juin 2019, les 30 mai et 1er juin 2019;

Et d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
30.03 1207113001

CA20 22 0098

Autorisation d'une affectation de surplus totalisant 15 000 \$ au Centre de loisirs Monseigneur Pigeon pour la réalisation du projet les mardis d'Émard pour l'année 2020 (dossier 1204399001)

Il est proposé par Alain Vaillancourt

appuyé par Anne-Marie Sigouin

ET RÉSOLU :

D'autoriser une affectation de surplus totalisant 15 000 \$ au Centre de loisirs Monseigneur Pigeon pour la réalisation du projet les mardis d'Émard pour l'année 2020;

Et d'imputer cette dépense conformément aux informations inscrites à l'intervention financière. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

30.04 1204399001

CA20 22 0099

Demande au conseil municipal d'adopter, en vertu du paragraphe 3 de l'article 89 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec, un Règlement modifiant le Règlement autorisant la construction d'immeubles à des fins résidentielles et commerciales sur le terrain portant le numéro de lot 1 852 819 du cadastre du Québec et bordé des rues Richmond, Ottawa, du Séminaire et du parc linéaire du canal de Lachine (09-004) et le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) relativement au secteur Griffintown, dans le but de permettre la construction d'une école et, dans le parc des Bassins-à-Bois, d'un pavillon (dossier 1204334004)

Il est proposé par Sophie Thiébaud

appuyé par Craig Sauvé

ET RÉSOLU :

De demander au conseil municipal d'adopter, en vertu de l'article 89.3° de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec, un règlement modifiant le Règlement autorisant la construction d'immeubles à des fins résidentielles et commerciales sur le terrain portant le numéro de lot 1 852 819 du cadastre du Québec et bordé des rues Richmond, Ottawa, du Séminaire et du parc linéaire du canal de Lachine (09-004) et le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) relativement au secteur Griffintown;

Et de mandater l'Office de consultation publique de Montréal de tenir l'audience publique requise à l'article 89.1 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.01 1204334004

CA20 22 0100

Adoption - Projet particulier d'occupation d'un immeuble afin d'autoriser l'usage « bureau » au niveau immédiatement supérieur au rez-de-chaussée pour l'immeuble situé au 2624-2630 rue Allard (dossier 1198678002)

Considérant l'avis favorable du comité consultatif d'urbanisme du 5 novembre 2019;

Considérant l'assemblée publique de consultation du 27 février 2020;

Considérant que les dispositions susceptibles d'approbation référendaire contenues au second projet de résolution n'ont fait l'objet d'aucune demande valide de la part des personnes intéressées afin qu'un projet de résolution qui les contient soit soumis à leur approbation conformément à la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (RLRQ, chapitre E-2.2).

Il est proposé par Anne-Marie Sigouin

appuyé par Alain Vaillancourt

ET RÉSOLU :

D'adopter, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble, une résolution autorisant l'usage « bureau » au niveau immédiatement supérieur au rez-de-chaussée pour la bâtiment situé au 2624-2630 rue Allard, selon l'autorisation ci-dessous et malgré la réglementation applicable :

Autorisation :

- Autoriser l'usage C.2B (32) - Usage « Bureau » au 2^e étage au bâtiment situé au 2624-2630 rue Allard.

Nonobstant les exceptions ci-dessus décrites, le projet devra se conformer en tout point à la réglementation applicable;

D'obliger le propriétaire à respecter les conditions prévues ci-dessus et, à défaut de se conformer aux obligations résultant de la présente résolution, les dispositions pénales du Règlement sur les Projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble s'appliquent;

Les travaux visés par la présente résolution devront débuter dans les 60 mois suivant l'entrée en vigueur de la présente résolution. En cas de non-respect de cette exigence, les autorisations prévues à la présente résolution seront nulles et sans effet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.02 1198678002

Il est proposé par le conseiller Sauvé, appuyé par le conseiller Vaillancourt, de réunir pour fins d'études les articles 40.03 à 40.04 de l'ordre du jour.

CA20 22 0101

Adoption d'une ordonnance déterminant les conditions de délivrance et la forme des permis de stationnement réservé, aux véhicules d'organismes à but non lucratif intervenant sur des enjeux de santé publique et desservant des clientèles vulnérables (dossier 1203172004)

Attendu que l'arrondissement désire soutenir les organismes à but non lucratif intervenant sur des enjeux de santé publique et desservant des clientèles vulnérables;

Attendu qu'en vertu de l'article 3, paragraphe 13 du Règlement sur la circulation et le stationnement (C-4.1) à l'égard de l'arrondissement du Sud-Ouest, il est possible de limiter le nombre et d'établir les conditions de la délivrance et la forme des permis de stationnement réservé aux véhicules d'organismes à but non lucratif intervenant sur des enjeux de santé publique et desservant des clientèles vulnérables.

Il est proposé par Craig Sauvé

appuyé par Alain Vaillancourt

ET RÉSOLU :

D'adopter une ordonnance établissant la forme des permis de stationnement réservé aux véhicules d'organismes à but non lucratif intervenant sur des enjeux de santé publique et desservant des clientèles vulnérables et leurs conditions de délivrance suivantes:

- Le permis sera délivré sous forme de vignette qui sera disponible au Bureau Accès Montréal de l'Arrondissement du Sud-Ouest;
- La vignette sera attribuée au représentant dûment désigné par l'organisme sur présentation de preuves que l'organisme est:
 - à but non lucratif;
 - qu'il intervient sur des enjeux de santé publique;
 - qu'il dessert des clientèles vulnérables
 - qu'il a des approches novatrices sur le thème de l'engagement communautaire;
- Un maximum de 2 vignettes sera disponible par organisme :
 - la vignette sera assujettie à un numéro de plaque d'immatriculation;
 - la vignette ne peut être vendue, louée ou cédée par l'organisme;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.03 1203172004

CA20 22 0102

Ordonnance autorisant des travaux de démolition et de réfection à l'école secondaire Saint-Henri en dehors des plages horaires prescrites au Règlement sur le bruit à l'égard du territoire de l'arrondissement du Sud-Ouest (R.R.V.M., chapitre B-3), soit entre 19 h et 23 h, du lundi au vendredi, du 15 avril au 31 décembre 2020 (dossier 1207984003)

Il est proposé par Craig Sauvé

appuyé par Alain Vaillancourt

ET RÉSOLU :

D'adopter, en vertu de l'article 20 du Règlement sur le bruit à l'égard du territoire de l'arrondissement du Sud-Ouest (R.R.V.M. c. B-3), une ordonnance afin d'autoriser des travaux de démolition et de réfection à l'école secondaire Saint-Henri en dehors des plages horaires prescrites, soit entre 19 h et 23 h, du lundi au vendredi, du 15 avril au 31 décembre 2020, à la condition suivante :

- le bruit généré par les travaux devra respecter le niveau maximum du niveau de pression acoustique exigé au Règlement sur le bruit à l'égard du territoire de l'arrondissement du Sud-Ouest (R.R.V.M. c. B-3).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.04 1207984003

CA20 22 0103

Aménagement d'une traverse pour piétons à mi-tronçon sur la rue Saint-Ambroise, entre les rues Louis-Cyr et Saint-Augustin (dossier 1208505003)

Considérant que cet aménagement contribue à l'amélioration de la sécurité pour l'ensemble des usagers;

Attendu l'article 4 du Règlement sur la circulation et le stationnement (C-4.1).

Il est proposé par Craig Sauvé

appuyé par Sophie Thiébaud

ET RÉSOLU :

D'aménager une traverse piéton à mi-tronçon, sur la rue Saint-Ambroise, entre les rues Louis-Cyr et Saint-Augustin, par la réalisation des actions suivantes:

Marquage:

- Marquage au sol des bandes jaunes d'une largeur de 2.5 mètres;
- Marquage des hachures diagonales au sol de couleur jaune pour accentuer la zone d'arrêt interdit en tout temps;
- Marquage de couleur jaune sur les rebords de trottoir dans la zone d'arrêt interdit.

Signalisation:

- Installer des panneaux « Passage pour piétons » (PB-B-1 et PB-B-2) à la hauteur de la traverse des deux côtés de la chaussée;
- Installer des panneaux de pré-signal « Passage pour piétons » (Z-PA-BA) à 25 mètres des approches Est et Ouest de la traverse piétons;
- Installer une zones d'arrêt interdit en tout temps d'une longueur de 5 mètres de part et d'autre de la traverse piétons;
- Installer des balises réfléchissantes au milieu de la voie de type PB-B-1-B et PB-B-2-B;
- Mise en place de feux de clignotants jaunes de chaque côté de la traverse piétons.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.05 1208505003

Il est proposé par le conseiller Sauvé, appuyé par la conseillère Sigouin, de réunir pour fins d'études les articles 40.06 à 40.07 de l'ordre du jour.

CA20 22 0104

Acceptation du versement d'une somme compensatoire de 14 282,54 \$ à des fins de parcs ou de terrains de jeux et dont le total égal à 10% de la valeur du lot projeté vacant 6 331 271, situé au nord-est du 2740, rue de Coleraine, en conformité au paragraphe 2° de l'article 3 du Règlement relatif à la cession pour fins d'établissement, de maintien et d'amélioration de parcs, de terrains de jeux et de préservation d'espaces naturels sur le territoire de la Ville de Montréal (17-055) (dossier 1207984002)

Il est proposé par Craig Sauvé

appuyé par Anne-Marie Sigouin

ET RÉSOLU :

D'accepter la somme de 14 282,54 \$ à des fins de parc, que la propriétaire du lot 1 382 423 du cadastre du Québec situé au 2740, rue de Coleraine, doit transmettre à la Ville en satisfaction de l'article 6 du Règlement de lotissement de l'arrondissement du Sud-Ouest (RCA14 22014) et l'article 2 (1°) du Règlement relatif à la cession pour fins d'établissement, de maintien et d'amélioration de parcs, de terrains de jeux et de préservation d'espaces naturels sur le territoire de l'arrondissement de la Ville de

Montréal (17-055), équivalant à 10 % de la valeur réelle du nouveau lot 6 331 271, les lots 6 331 269 et 6 331 270 étant exemptés en vertu de l'article 12 du règlement 17-055;

Et d'imputer la recette au compte de fonds de parc, conformément aux informations inscrites à l'intervention financière.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.06 1207984002

CA20 22 0105

Acceptation du versement d'une somme compensatoire de 23 947 \$ à des fins de parcs ou de terrains de jeux dont le total égal à 10% de la valeur du lot projeté 6 353 797, situé au nord du 6850, rue Mazarin, en conformité au paragraphe 2° de l'article 3 du Règlement relatif à la cession pour fins d'établissement, de maintien et d'amélioration de parcs, de terrains de jeux et de préservation d'espaces naturels sur le territoire de la Ville de Montréal (17-055) (dossier 1207695001)

Il est proposé par Craig Sauvé

appuyé par Anne-Marie Sigouin

ET RÉSOLU :

D'accepter le versement d'une somme compensatoire de 23 947 \$ à des fins de parcs ou de terrains de jeux et dont le total égal à 10% de la valeur du site, soit en conformité au paragraphe 2° de l'article 3 du Règlement relatif à la cession pour fins d'établissement, de maintien et d'amélioration de parcs, de terrains de jeux et de préservation d'espaces naturels sur le territoire de la Ville de Montréal (17-055).

Et d'imputer la recette au compte de fonds de parc, conformément aux informations inscrites à l'intervention financière.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.07 1207695001

Il est proposé par la conseillère Sigouin, appuyé par le conseiller Vaillancourt, de réunir pour fins d'études les articles 40.08 à 40.12 de l'ordre du jour.

CA20 22 0106

Approbation de plans (PIIA) - Projet de transformation du bâtiment situé au 449, rue Sainte-Madeleine (dossier 1208504003)

Il est proposé par Anne-Marie Sigouin

appuyé par Alain Vaillancourt

ET RÉSOLU :

D'approuver, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA), les plans préparés par LaShed architecture, déposés et estampillés en date du 20 février 2020, par la Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine, accompagnant une demande de permis pour l'agrandissement du bâtiment situé 449, rue Sainte-Madeleine.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.08 1208504003

CA20 22 0107

Approbation de plans (PIIA) - Projet de transformation pour le bâtiment situé au 91, rue Bourget (dossier 1208504004)

Il est proposé par Anne-Marie Sigouin

appuyé par Alain Vaillancourt

ET RÉSOLU :

D'approuver, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA), les plans préparés par R-S Espace et Objets, déposés et estampillés en date du 18 mars 2020, par la Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine, accompagnant une demande de permis pour la modification de la façade du bâtiment situé au 91, rue Bourget.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.09 1208504004

CA20 22 0108

Approbation de plans (PIIA) - Projet de transformation du bâtiment situé au 1751, rue Richardson (Nordelec) - Aile 100 (dossier 1208504005)

Il est proposé par Anne-Marie Sigouin

appuyé par Alain Vaillancourt

ET RÉSOLU :

D'approuver, conformément au Règlement sur les Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA), les plans préparés par Lemay, déposés et estampillés en date du 2 mars 2020, par la Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine, accompagnant une demande de permis pour l'ajout d'un équipement mécanique (échangeur d'air) sur le toit du bâtiment situé au 1751, rue Richardson.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.10 1208504005

CA20 22 0109

Approbation de plans (PIIA) - Projet de transformation du bâtiment situé au 1999, rue Denonville (dossier 1204824002)

Il est proposé par Anne-Marie Sigouin

appuyé par Alain Vaillancourt

ET RÉSOLU :

D'approuver, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA), les plans préparés par Kristina Leclerc, technologue, déposés et estampillés en date du 20 mars 2020 par la Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine, accompagnant une demande de permis de transformation du bâtiment situé au 1999, rue Denonville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.11 1204824002

CA20 22 0110

Approbation de plans (PIIA) - Projet de construction pour l'immeuble situé au 4577, rue Saint-Jacques (dossier 1208504006)

Il est proposé par Anne-Marie Sigouin

appuyé par Alain Vaillancourt

ET RÉSOLU :

D'approuver, conformément au Règlement sur les Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA), les plans préparés par Frederik Klein, architecte, déposés et estampillés en date du 18 mars 2020, par la Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine, accompagnant une demande de permis pour la construction du nouveau bâtiment situé au 4577, rue Saint-Jacques.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.12 1208504006

70.01 - Période de questions et d'informations réservée aux conseillers

La conseillère Sigouin remercie Éric Boutet pour les services rendus.

70.01

À 20 h 16, tous les points à l'ordre du jour ayant été traités, le maire déclare la séance levée.

Benoit Dorais
Maire d'arrondissement

Daphné Claude
Secrétaire d'arrondissement

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil d'arrondissement tenue le 11 mai 2020.

Initiales Daphné Claude